



Maintien à domicile et accessibilité : quels enjeux économiques et sociaux dans l'habitat collectif ?

L'étude des cabinets Rinzen-Asterès pour la Fédération des Ascenseurs souligne le paradoxe généré par le manque d'équipements

Plébiscités par les Français, le maintien à domicile et l'accessibilité sont des chantiers essentiels en matière de politique sociétale notamment au vu du vieillissement démographique de la population. Pour favoriser l'accès au logement et à la vie de la Cité, et ainsi ne pas pénaliser les seniors dans leur mobilité quotidienne, des solutions adaptées aux réalités sociales d'aujourd'hui existent.

Dans le cadre de cet enjeu collectif, une étude menée par les cabinets Rinzen-Asterès met en avant le paradoxe généré par le déséquipement actuel en ascenseurs. Elle chiffre également pour la 1^{ère} fois la valeur sociale et économique de ce bien dans l'habitat collectif. En marge de ses contributions sur le bâtiment évolutif, la Fédération des Ascenseurs publie, ce jour, les résultats de cette étude.

Pourquoi cette étude ?

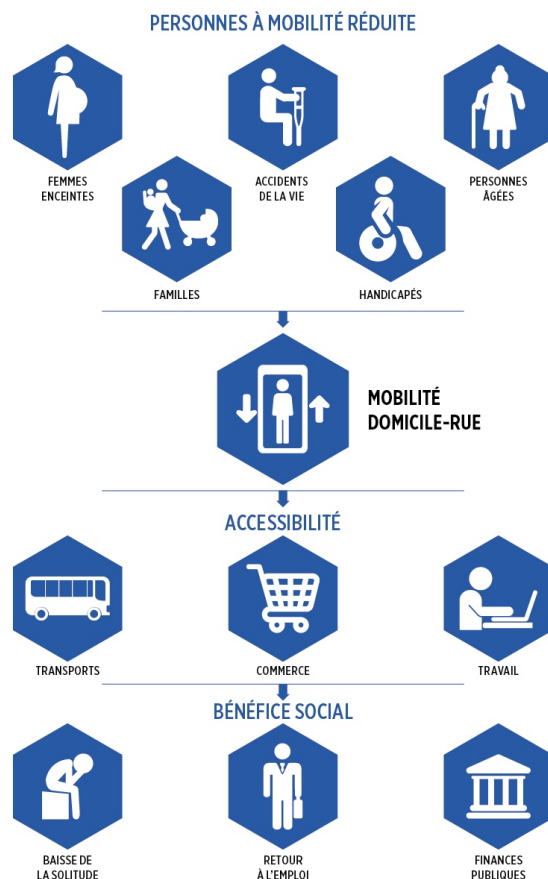
En France, le nombre d'ascenseurs pour 1000 personnes est plus faible que dans les pays voisins (l'Espagne est 3 fois plus équipée par exemple). Compte tenu d'une réglementation autorisant les bâtiments de moins de 4 étages à ne pas se doter d'ascenseurs et d'une accélération du phénomène d'urbanisation, l'écart d'équipement entre la France et ses voisins européens pourrait encore s'accroître au cours des prochaines décennies.

Pourtant, l'ascenseur constitue à coup sûr l'une des solutions pour répondre aux défis du vieillissement démographique et du besoin d'autonomie des personnes en situation de handicap, qu'il soit temporaire ou permanent. Plus largement, les ascenseurs constituent un service du quotidien qui manque dans de nombreuses situations. Dans ce contexte, la Fédération des Ascenseurs a interrogé les cabinets Rinzen-Asterès pour évaluer **l'impact économique et social de l'équipement en ascenseurs dans les logements collectifs.**

Ascenseurs : de l'accessibilité au bénéfice social

L'accès facilité à son logement (et dans le sens inverse de son domicile à la rue), mais aussi aux commerces, aux services de santé et publics, au travail, etc ...est indispensable dans le quotidien des personnes à mobilité réduite.

Cette mobilité facilitée grâce aux ascenseurs est génératrice d'un réel bénéfice social, en favorisant notamment la lutte contre l'isolement et en étant un atout pour les finances publiques.



Insuffisance d'équipement en ascenseur : un paradoxe économique et social

Depuis les 7 dernières années, **1 381 000 personnes** ont subi la raréfaction dans l'habitat collectif neuf de l'équipement en ascenseur alors qu'il est indispensable au quotidien. Un préjudice subi tant par les personnes âgées et les personnes handicapées (312 000) que par les personnes à mobilité réduite (1 069 000).

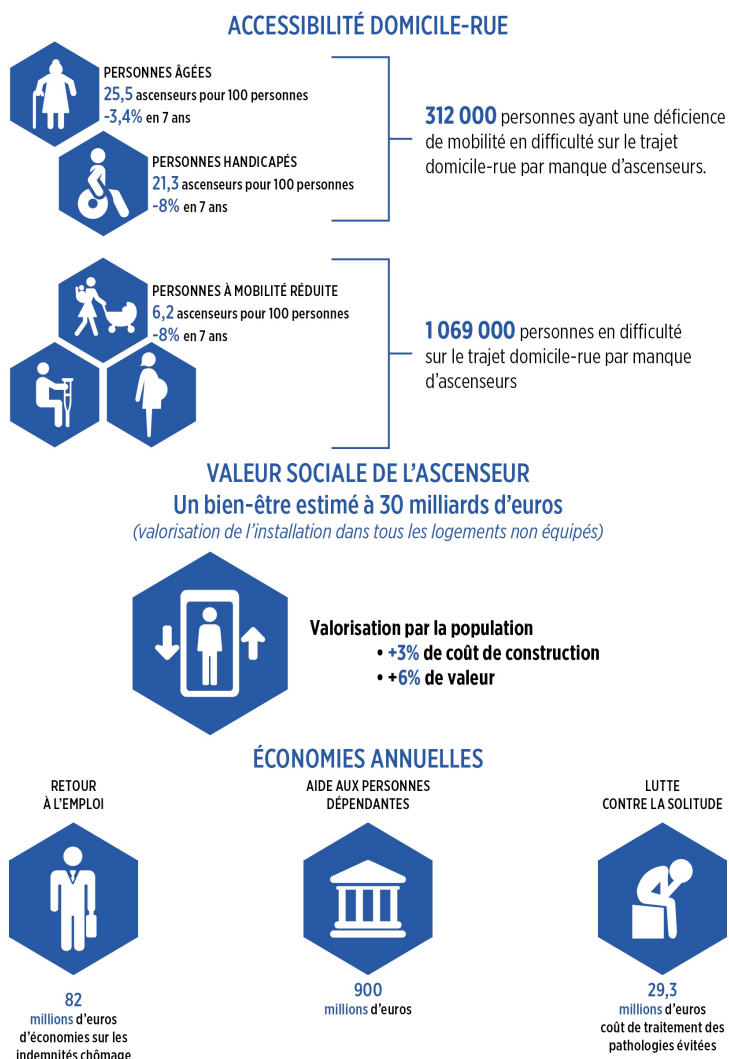
Malgré une valorisation économique...

Corollaire de cette baisse d'équipement, des dépenses publiques majeures doivent être réalisées (prise en charge de pathologies liées à l'isolement, de services à la personne, etc). Des dépenses que l'équipement généralisé en ascenseur permettrait de réduire à hauteur de plus d'**1 milliard d'€**.

...et un bien-être social réels

L'équipement en ascenseur représente **3% du coût de construction** d'un logement et génère à terme une **valorisation moyenne de +6% du bien**.

Au total, l'installation d'ascenseurs dans les logements non équipés à ce jour en France générerait un bien-être estimé à **30 milliards d'€**.



© Asterès/Melchior Ascaride

Quelles solutions envisager pour favoriser l'équipement manquant ?

Dans le cadre de sa réflexion sur l'intelligence de la construction, la Fédération des Ascenseurs propose une mesure de pré-équipement.(*)

Cela consiste en l'aménagement systématique, dans toute nouvelle construction d'habitat collectif, d'un espace réservé de moins de 2m² par niveau (soit 8-10 m² maximum pour un bâtiment en rez-de-chaussée + 3 étages). Cette pré-réservation de gaine permettrait l'installation ultérieure d'un ascenseur à des coûts techniques réduits, quand les copropriétaires en prendraient la décision.

Et d'après les cabinets Rinzen-Asterès, 2 solutions pourraient être imaginées pour le financement nécessaire de cet équipement :

- La mise en place d'un financement sous la forme d'une facilité de crédit ou d'une rente qui s'échelonnent dans le temps **pour les particuliers**,
- L'instauration d'un allègement fiscal spécifique par **les pouvoirs publics** tenant compte de l'impact positif de cette installation tant sur le maintien à domicile des personnes âgées, que sur le taux d'emploi et la croissance.

Pour consulter l'intégralité de l'étude
'Mobilité et ascenseur – Enjeux économiques de l'équipement d'ascenseurs dans les logements'
réalisée par les cabinets Rinzen-Asterès,
RDV sur www.ascenseurs.fr

(*) Communiqué de la Fédération des Ascenseurs en date du 23/04/2018 consultable [ici](#).

Infographies disponibles sur demande pour la presse (© Asterès/Melchior Ascaride)

A propos de Pierre Bentata et du cabinet Rinzen, filiale d'Asterès

Pierre Bentata a fondé Rinzen Conseil en 2015. Il est économiste, économètre et spécialiste de l'analyse microéconomique de l'environnement des entreprises. Titulaire d'un doctorat et de master of laws (LL.M), il est professeur d'économie à l'ESC Troyes. Il y enseigne les « Grands Problèmes Contemporains » et les « Relations Politiques Internationales ». Il conseille régulièrement des cabinets d'avocats, des fédérations professionnelles et de grandes entreprises sur leurs problématiques économiques et financières. Il rédige des rapports pour le compte de think tanks et intervient régulièrement dans les quotidiens économiques français.

En 2015, Pierre Bentata a fondé avec Nicolas Bouzou le Cercle de Belém, un think tank européen. Il est l'auteur de plusieurs essais économiques dont « Les désillusions de la liberté », paru en 2017 aux Editions de l'Observatoire.

Pour plus d'informations : www.rinzen-conseil.com / www.asteres.fr

A propos de la Fédération des Ascenseurs

La Fédération des Ascenseurs représente 90% du secteur et regroupe plus de 130 entreprises composées de PME et groupes répartis sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des adhérents représente plus de 16 600 salariés sur le sol français dont 70% directement en charge de l'installation, de la modernisation et de la maintenance des ascenseurs. Une profession qui prévoit en 2018 de recruter plus de 2500 personnes issues des formations spécifiques développées avec ses partenaires Lycées et Centres de Formation.

La Fédération joue un rôle clé dans l'appréhension des enjeux sociétaux et économiques liés au secteur : assurer le rôle d'expert, instruire les dossiers communs à la profession, promouvoir la sécurité et informer ses adhérents sur l'évolution de la réglementation mais aussi les intervenants (prescripteurs, maîtres d'ouvrage, gestionnaires, architectes...) ainsi que les propriétaires et les utilisateurs d'ascenseurs. Elle assure également un rôle de porte-parole auprès des pouvoirs publics nationaux et des institutions européennes.

Des professionnels engagés au quotidien pour satisfaire les besoins de mobilité en garantissant une sécurité et une qualité de service inégalée. Des professionnels qui innovent pour créer, dès à présent, l'appareil et les services de demain : plus rapides, plus connectés, plus respectueux de l'environnement, mieux intégrés.

www.ascenseurs.fr

Contacts presse

Agence suPR !

Chrystel Libert - 06 52 49 31 30 - clibert@supr-agency.com

Tiphaine Martin - 06 86 17 44 10 - tmartin@supr-agency.com